

Sommaire :

- Page 1 :**
Édito du SG
- Pages 2 à 5 :**
Discours (2^{ème} partie)
Assemblée Générale de l'UD
- Pages 6, 12 et 16 :**
Partenaires
- Page 7 :**
Statistiques de l'emploi
- Pages 8 et 10 :**
Résultats des élections
- Page 9 :**
Vie de l'UD
- Page 11 :**
Hommage et formations 2023
- Pages 13 à 15 :**
Retraites

Permanences du service juridique :

Tous les lundis et jeudis à partir de 14h00

AFOC :

Tous les mardis matin à partir de 9h00 ou sur RDV le lundi après-midi et jeudi

Ouverture du secrétariat :

Tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sauf le vendredi de 9h00 à 12h00

Rédaction, Administration et Impression

UD FO des Ardennes

21 rue J.B Clément

08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 24 33 23 21

<http://08.force-ouvriere.org>

E-mail: udfo08@wanadoo.fr

Directeur de la Publication

Jean-Pierre Glacet

ARDENNES FORCE OUVRIÈRE

Ce numéro est disponible sur le site de l'UD FO des Ardennes :
<http://08.force-ouvriere.org/-Publication-Ardenne-Force->

Le prix du timbre de l'UD des Ardennes reste pour 2023 à 3.10 €

A jamais motivés !

Mes Cher(e)s Camarades,

Ce numéro de notre Ardennes Force Ouvrière est un peu particulier tant sur sa date de sortie (mi-avril) que son contenu largement consacré à nos manifestations contre la réforme des retraites (dernières pages).

Je ne saurais commencer cet édito sans rendre hommage à notre Camarade Franz HUBERT décédé à 85 ans le 9 mars dernier. Pour ceux qui ont eu la chance de le côtoyer durant les hautes luttes de la défense de LA CHIERS, il est le symbole du combattant, terme souvent employé pour décrire ce militant arrêté durant plusieurs jours et soutenu alors par d'autres en grève... de la faim !

Ensuite, je tenais également à évoquer notre Sylvie DUJARDIN, en retraite depuis le 1^{er} mars, qui a toujours répondu présente à vos sollicitations tout en subissant les humeurs des deux Secrétaires Généraux. Elle en aura connu deux durant ses seize années passées comme Secrétaire Administrative de l'UD FO des Ardennes. Merci Sylvie pour ton engagement, tous les Camarades te souhaitent une excellente suite.

Sans revenir sur les impressionnants chiffres de nos manifestations, Force Ouvrière y a pris une grande place, notre combat continue contre cette réforme des retraites synonyme de régression sociale. L'introversion gouvernementale engendre aussi des régressions démocratiques à l'image de l'absence de vote par le Parlement, les élus du peuple se prononçant uniquement sur deux motions de censure... Par son rejet à 9 voix près, la majorité estime alors la légitimité et la validation de cette loi, une première !

Par ailleurs, sa communication méprisante d'aujourd'hui basée « sur le courage des politiques », « sauver le système par répartition » et « les efforts des salariés » a remplacé « une réforme plus juste avec plus d'équité »... De quel courage parle-t-on ? Oublie-t-on que 70 % des français y sont opposés et que le nouvel argumentaire est totalement faux ? Mais surtout, pour qui nous prend-t-on ?

Au moment de l'écriture de ces lignes, je ne sais pas où notre combat nous mènera mais je sais pouvoir compter sur vous car aucun ne m'a fait part d'un quelconque renoncement lors de nos échanges durant nos manifestations. En restant motivés et combattifs comme l'était notre Camarade Franz HUBERT, nous lui rendrons alors le plus bel hommage.

Réforme de l'assurance chômage

Par 303 voix contre 249 et 11 abstentions, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le projet de loi assurance-chômage le mardi 11 octobre 2022. Mes Camarades, je retiendrais deux points sur les cinq :

- La possibilité de moduler l'assurance chômage par les conditions d'entrée dans le régime (six mois travaillés sur vingt-quatre aujourd'hui) mais encore la durée de l'indemnisation,
- L'assimilation de l'abandon de poste à une démission, et par voie de conséquence la suppression de l'accès à l'assurance-chômage pour les salariés dans cette situation : *"Le salarié qui a abandonné volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure à cette fin (...) est présumé démissionnaire"*, comme le précise le texte. Actuellement, un licenciement motivé par un abandon de poste ne prive pas le salarié de son droit à bénéficier de l'assurance-chômage, bien que l'abandon de poste soit *"volontaire"*.

Après une phase de concertation avec les partenaires sociaux, son durcissement par le Sénat (Restrictions des droits des CDD et des intérimaires refusant des CDI), son examen en commission mixte paritaire (CMP) et une réunion conclusive le 21 novembre avec les premiers nommés, le Gouvernement décidera par décret de la forme que prendra la modulation de l'assurance chômage, pour une entrée en vigueur début 2023. N'attendons pas de miracle...

* * *

VIE DE L'UD

Prud'hommes et organismes sociaux.

Mes Camarades,

Pour la troisième fois depuis la réforme de la représentativité syndicale en 2008, et comme tous les quatre ans, l'audience des organisations syndicales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles.

Cette audience constitue l'un des critères essentiels permettant d'établir la représentativité d'une organisation syndicale et ainsi sa capacité à signer des accords collectifs. Au niveau national et interprofessionnel, comme au niveau des branches professionnelles, une organisation syndicale doit recueillir au moins 8 % des suffrages exprimés.

L'ensemble des résultats participe également au calcul de la représentativité des organisations syndicales au niveau local pour la détermination de nos sièges au Conseil des Prud'hommes de Charleville-Mézières (pour mémoire, Force Ouvrière a obtenu la Présidence Générale durant la dernière mandature avec Patrick BENOUCHEF).

Au niveau national :

CFDT : 26,77 %
CGT : 22,96 %
FO : 15,24 %
CFE-CGC : 11,92 %
CFTC : 9,50 %

Au niveau départemental :

Comme je l'ai déjà précisé l'année passée, les Ardennes demeurent à la première place pour les instances Force Ouvrière composant la Région du Grand Est (15.30 %) et se classent à la cinquième place au niveau de la France métropolitaine.

Aussi, Force Ouvrière, déjà la troisième organisation syndicale dans les Ardennes, a progressé de 250 voix et se rapproche encore de la CFDT, seconde perdant au passage sa première place et de la CGT également en baisse. Il est à noter qu'un volume non négligeable des voix FO ardennaises n'est pas intégré dans cette audience locale puisqu'il a été attribué aux Unions Départementales bénéficiant des sièges des entreprises concernées, ce qui est malheureusement rarement notre cas, je note au passage l'URSSAF, CONFORAMA, la CERAP et quelques autres...

CGT : 27.83 % (29.15 %) 3500.7 (-200)
CFDT : 24.99 % (29.69 %) 3144.00 (-616)
FO : 23.40 % (21.21 %) 2943.96 (+250)
Les autres OS se partageant le dernier quart...

Fort de ces résultats nationaux et locaux, est tombée durant l'année 2022 la nouvelle composition des Conseils des Prud'Hommes avec la suppression de deux sièges et une nouvelle composition des sections pour celui de Charleville-Mézières. En dépit d'une nette progression, nous maintenons notre représentation avec 9 conseillers répartis de la manière suivante :

- 4 en section Industrie
- 4 en section Commerce
- 1 en section activité diverse

Il est à noter que la CFDT perd 4 sièges et passe à 10, la CGT se maintient à 9, la CFTC 2, la CFE/CGC 3 et Solidaires 1.

Mes Camarades, le nouveau cycle a déjà commencé avec des résultats encore meilleurs à l'image de nos progressions chez Hanon System, Stellantis ou Invicta/D2I, notre stabilité historique chez Carrefour, Plafoméтал et nos nouvelles implantations comme chez TISSERONT, l'ADMR de Sedan et BOUHYER à Revin. Oui, soyons fiers de nos résultats et ambitieux pour notre Organisation Syndicale, nous ne sommes plus qu'à 200 voix de la CFDT ! **Alors n'hésitons pas un seul instant et passons leur devant, prenons la place qui nous revient à savoir la première.**

A la fin de l'année 2022, nous avons également reconduit en grande partie et désigné, pour ceux atteints par la limite d'âge, les administrateurs des caisses de Sécurité Sociale, je parle de la CAF, l'URSSAF et la CPAM des Ardennes. Pour cette dernière, j'avais écrit en avril un billet d'humeur suite à l'envoi d'un document portant sur les procédures engagées pour récupérer des Indemnités Journalières contre certains assurés en arrêt maladie...

En effet, depuis quelques mois, la chasse est ouverte aux salariés exerçant une activité annexe dûment autorisée par leur médecin traitant et d'une législation favorable à certaines pratiques. Aussi, malheur à ceux qui se font prendre car la sanction est terrible : le remboursement des Indemnités Journalières. Doit-on comprendre ainsi que nous sommes aujourd'hui au financement du « quoi qu'il en coûte » ou à un excès de zèle de notre caisse locale ? Où les deux ? La CPAM des Ardennes outrepasserait alors ses droits, et c'est à ce titre que j'ai échangé avec l'Inspection du Travail...

Ainsi, l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes, qui a déjà plusieurs dossiers au Pôle Social, condamne cette pratique qui pénalise les plus démunis alors que du côté des recettes, des dispositifs favorables et non vérifiables par manque de moyens par les instances compétentes ne luttent en aucun cas contre la **vraie** fraude sociale, je le rappelle. En quoi jardiner nuit au rétablissement des salariés si leur médecin traitant les autorise ? Puis-je arracher mes pommes de terre dans la journée pour les manger le soir ?

Plus grave, l'exercice des mandats syndicaux ou de représentant du personnel n'est même plus autorisé par la caisse ardennaise alors pas question de participer aux CSE, aux NAO ou signer des accords d'entreprise sans risquer de devoir rembourser les IJ lors d'un arrêt maladie ! Se réfugiant derrière un rendu de la Cour de Cassation de 2017 mal rédigé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes se substitue donc aux médecins traitants et à la législation en vigueur... Un véritable scandale.

Formations 2022

2020 et 2021 avaient vu l'annulation de certaines de nos formations dans le contexte lié à la situation sanitaire.

En 2022, nous avons eu :

- Découverte FO et Moyens d'Action du syndicat, 15 stagiaires
- Connaitre ses droits n°1, 16 stagiaires
- Découvrir l'Économie, 13 stagiaires
- Comité Social et Économique (CSE), 15 stagiaires
- Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT), annulé, d'ailleurs il va nous être difficile de maintenir ce type de stage étant donné que beaucoup profite d'une formation par l'employeur. Il n'y a aucune obligation de la suivre sous cette forme, simplement c'est à vous de le convaincre et ainsi financer votre syndicat puisque l'UD reverse une quote-part,
- Soit un total d'une soixantaine de stagiaires pour cette année.

En outre, nous avons organisé une journée CARSAT le 12 septembre spécifique à la métallurgie avec l'intervention d'HUMANIS pour la prévoyance et une seconde est prévue pour le lundi 12 décembre, l'ordre du jour n'est pas encore établi pour l'après-midi mais vous pouvez cependant vous inscrire auprès de Sylvie.

Pour 2023, je note une légère baisse de nos possibilités de stages par le CFMS mais il est prévu dans les Ardennes :

- Semaine 9 (fin février) : Fonctionnement et communication du syndicat,
- Semaine 18 (début mai) : Négocier,
- Semaine 37 (mi-septembre) : Découverte FO et Moyens d'Action du syndicat,
- Semaine 41 (mi-octobre) : SSCT,
- Deux stages AFIP et une journée d'échange pour les Conseillers Prud'hommes, les dates ne sont pas encore déterminées mais il y en aura un au premier semestre sous-entendu que le second se tiendra dans la seconde moitié de l'année.
- Un Connaitre ses droits n°2 du 13 au 17 mars.

Là également, vous pouvez dès à présent vous inscrire en vous adressant au secrétariat de l'UD ou via @fo, ce qui est la meilleure solution et demain obligatoire, aux formations 2023 ; je vous rappelle que c'est l'employeur qui prendra en charge les salaires.

Cet investissement important, tant nationalement que localement, **transforme l'adhérent LAMBDA en militant Force Ouvrière**, c'est un gage de bonne santé. C'est bien en échangeant et partageant nos difficultés mais surtout en y répondant en confortant nos connaissances que nous nous développons et pouvons accomplir nos fonctions syndicales.

Comme les années passées, je regrette les difficultés à obtenir les feuilles de stages dûment remplies en temps et en heure, je rappelle notre obligation de les fournir au CFMS 45 jours avant leur tenue. Cette situation nous prend beaucoup de temps et nous avons bien d'autres choses à effectuer pour maintenir l'activité de l'UD...

AFOC

Mes Camarades, du 15 novembre au 15 décembre 2022 auront lieu les élections des représentants des locataires qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance des organismes HLM (HABITAT 08 et Espace Habitat pour les Ardennes). L'AFOC, Association Force Ouvrière Consommateurs, présente des listes à ces élections. Elle est l'une des 5 associations nationales représentatives de locataires, la 3^{ème} en nombre de sièges depuis 2006.

Sans entrer dans le détail, les administrateurs locataires, élus pour 4 ans, représentent et défendent les intérêts des locataires, participent à la gestion de l'organisme HLM, veillent au respect des règles d'attribution des logements.

L'AFOC des Ardennes a présenté 8 candidats pour HABITAT 08 et 6 candidats pour Espace Habitat, candidats motivés pour s'investir dans les fonctions d'administrateurs de ces établissements. Voter et Faire Voter pour l'AFOC des Ardennes est aussi une de nos responsabilités -car nous connaissons tous des locataires- et un gage de pérennisation de l'entité. Je profite de cet instant pour remercier Esméralda et Céline pour leur implication durant leur permanence du jeudi après-midi et vous rappelle que nous en sommes tous membres par notre adhésion syndicale.

Élections dans la fonction publique.

Les élections professionnelles de la Fonction Publique se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre 2022. Comme à chaque fois, le résultat de Force Ouvrière sera scruté par tous les spécialistes et bien entendu par les membres du Gouvernement. C'est dans l'ensemble des trois versants de la Fonction publique que nous devons réussir ces élections. Force Ouvrière fait le pari de la réussite par la collaboration des structures, la Confédération comme les Unions départementales s'impliquent elles aussi en défense du service public républicain et de ses agents. Notre objectif est de conforter et de renforcer notre 1^{ère} place dans la Fonction publique de l'État, 2^{ème} dans le versant hospitalier et 3^{ème} dans la territoriale. À l'heure où la représentativité joue un rôle majeur dans la conclusion des accords, maintenir notre première place ferait de nous l'interlocuteur privilégié des futures négociations.

Concrètement, notre organisation porte devant les employeurs publics, dont l'État :

- La hausse des rémunérations (la perte de pouvoir d'achat du salaire indiciaire atteint 23 % et est loin d'être résorbée par la hausse de la valeur du point de 3,5 % après globalement plus de dix ans de gel),
- La revalorisation des carrières afin de les rendre attractives,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et demande de recrutements,
- Le respect des statuts et titularisation des contractuels,
- Le respect des droits à la retraite à travers la préservation du code des pensions civils et militaires,
- L'arrêt de contre-réformes qui entre autres, déstructurent les services publics, mettent à mal leurs missions et dégradent les conditions de travail des personnels,

Je vais reprendre les mots de notre Secrétaire Général, « *Il faut créer l'engouement pour ces élections et faire voter. Ces élections, il faut que nous les gagnions et cela se passe au plus près du terrain* ». Mes camarades, c'est fort de nos principes et notamment celui de notre indépendance que nous devons collectivement nous mobiliser pour encourager un maximum de fonctionnaires et agents publics à aller voter Force Ouvrière du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Perspectives 2023 :

Mes Camarades, pour conclure ce passionnant rapport d'activité et avant de vous donner la parole afin de le juger, je me dois de vous donner des perspectives pour 2023.

Tout d'abord, nous suivons l'évolution de la situation des salariés protégés d'Électrolux. Vous avez lu dernièrement la victoire des salariés non protégés après quatre ans de combat suite au rendu du Conseil des Prud'Hommes de Charleville-Mézières. Il n'en va pas de même pour nos six militants responsables auxquels j'ajoute les six autres de la CFDT et de la CGT. Si la Cour d'Appel de Nancy (Tribunal Administratif) a annulé leur autorisation de licenciement en date du 8 juillet 2018 – nous sommes dans l'attente de la validation du pourvoi en cassation d'Électrolux –, le juge répartiteur ardennais s'est refusé à statuer sur leur situation et les a ainsi débouté d'une reconnaissance de droits ainsi que de leur demande d'indemnités. Une nouvelle procédure vient de s'engager avec la saisine à la Cour d'appel de Reims.

2023, c'est également un 1^{er} mai comme tous les ans... Un 1^{er} mai, qu'il tombe en semaine ou un weekend, demeure un événement essentiel pour nos revendications et non pas une Fête du Travail accompagnée d'un jour férié et chômé. Cette journée, tous les Camarades ayant un mandat Force Ouvrière doivent la cocher sur leur calendrier et la réserver pour venir au meeting de la Bourse du Travail. Je pense que c'est la moindre des choses de venir le matin écouter les discours lorsque l'on bénéficie d'heures de délégation...

2023, c'est aussi, le congrès de l'UD avec un chiffre anniversaire puisque ce sera le 30^{ème}, je profite de cet instant pour vous rappeler notre histoire locale en évoquant Fernand Gilbert qui approuva la scission avec la CGT prononcée par la conférence nationale des Amis de FO réunie les 18 et 19 décembre 1947. Dans les premiers jours de janvier 1948, il fonda le syndicat FO des communaux et hospitaliers dont il devint le secrétaire départemental. Dans le même temps, il faisait partie du bureau provisoire de l'UD-FO des Ardennes qui se constitua officiellement le 18 janvier 1948 ; la nouvelle Union départementale le nomma au poste de secrétaire général adjoint. Lors du premier congrès départemental de Force ouvrière qui eut lieu le 21 mars suivant, Fernand Gilbert fut élu secrétaire général de l'UD-FO des Ardennes, succédant ainsi à Gaston Delcourt, démissionnaire pour raisons de santé. Il occupa cette fonction jusqu'à la fin novembre 1948 pour céder son poste au jeune permanent Othello Frezzato. Il demeura toutefois secrétaire du syndicat des communaux et hospitaliers des Ardennes jusqu'en 1955, tout en retrouvant le poste de secrétaire général adjoint de l'UD qu'il conserva jusqu'au 15 novembre 1953. Fernand Gilbert était à la retraite depuis 1962 quand il mourut. Il fut enterré civilement le 7 avril 1982 à Charleville-Mézières. Notre 30^{ème} congrès dont je ne connais pas encore la date (probablement au quatrième trimestre) verra aussi un renouvellement de ses instances à commencer par notre Commission Exécutive (23 membres), la Commission des Conflits (5 membres) et la Commission de Contrôle (5 membres). Je vous demande de penser dès à présent à vos candidats ou candidatures.

En 2023, nous aurons surtout à trouver un remplaçant à Sylvie, la Secrétaire Administrative de votre Union Départementale, qui a en effet décidé de nous quitter en faisant valoir ses droits à la retraite. Que serait aujourd'hui l'UD sans Sylvie qui ne sait pas dire non ? Je ne peux vous dire quelles orientations nous allons prendre au moment de cette présente Assemblée Générale mais il est clair qu'il va falloir rapidement nous mettre à l'ouvrage pour lui trouver un successeur. Dans les faits, à l'UD des Ardennes, il faut être bon en régime normal et très bon en régime perturbé, mes Camarades, nous sommes souvent en régime perturbé...

Mes Camarades, vous avez aimé mes dictons ardennais, je ne résiste pas à un petit dernier : « Ine belle étroclée d'herbes nu reste mi sans crotte du chin » -> « *Une belle touffe d'herbe ne reste jamais sans crotte de chien* ».

FO sera là et il faudra compter avec elle pour défendre droits des femmes et des hommes au travail, les salaires, la sécurité sociale, les retraites et pour faire avancer le progrès social, la justice sociale, la Paix et la Liberté !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive la solidarité internationale des travailleurs !

Vive la confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE !

Vive l'UD des Ardennes !

« **Soyons fiers d'être à Force Ouvrière !** ».

Loi de financement de la Sécurité sociale 2023

La loi n°2022-1616 de financement de la Sécurité sociale pour 2023 (LFSS) a été publiée au Journal officiel le 24 décembre 2022.

Le Groupe VYV vous propose un rappel des principales mesures adoptées.

La reconduction des mesures prises pendant la crise sanitaire

La prise en charge intégrale par l'Assurance maladie des consultations et injections liées à la vaccination contre la covid-19 et la délivrance des arrêts maladie dérogatoires en cas de test PCR ou antigénique positif au virus sont maintenues jusqu'à une date fixée par décret, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2023. Les dispositions prises sur les arrêts de travail des travailleurs indépendants sont reconduites (pas de pénalité sur les baisses d'activité de 2020). Cette mesure s'applique aux arrêts de travail débutant entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Le remboursement de la contraception d'urgence

La loi met en place la prise en charge à 100 % et sans prescription par l'Assurance maladie des frais d'acquisition, directement en pharmacie, de médicaments ayant pour but la contraception d'urgence pour toutes les femmes.

La mise en place de rendez-vous de prévention

La loi instaure la mise en place de 3 rendez-vous de prévention aux âges clés (20-25 ans, 40-45 ans, 60-65 ans), pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, pour lutter contre l'apparition de facteurs de risque ou de pathologies. Ces rendez-vous ont pour objectifs, en fonction des besoins, de promouvoir l'activité physique et

sportive et une alimentation favorable à la santé, de prévenir certains cancers et addictions et de promouvoir la santé mentale et la santé sexuelle.

La prise en charge des transports urgents préhospitaliers

Les transports urgents préhospitaliers sont désormais pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. Cette mesure permet de faciliter le recouvrement pour les transporteurs sanitaires, de gagner en lisibilité pour les assurés ainsi que de simplifier leurs démarches. Cette exonération de participation aux frais pourrait être compensée financièrement par une hausse du ticket modérateur sur les transports programmés.

Des prothèses capillaires 100 % santé

La loi prévoit l'élargissement du 100 % santé aux prothèses capillaires pour les femmes traitées par chimiothérapie et permet ainsi de mettre fin à une injustice dans le combat face à la maladie.

L'accès à la complémentaire santé solidaire (CSS)

L'accès à la CSS sera facilité pour les moins de 25 ans vivant avec un bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et les concubins ou conjoints des bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sans activité professionnelle bénéficieront d'une présomption de droits.

Des mesures en faveur du bien vieillir et de l'autonomie

Dans ce domaine, il est notamment prévu de réformer la tarification des soins à domicile et de financer 4000 accompagnements supplémentaires en 2023. Afin de lutter contre l'isolement, les bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) pourront bénéficier, en 2024, jusqu'à deux heures de présence supplémentaires par semaine dédiées à l'accompagnement et au lien social. La LFSS s'attaque aussi aux dérives de certains gestionnaires d'Ehpad en proposant d'élargir les modalités de contrôle et de financer, en 2023, 3000 postes de soignants supplémentaires.

Une facilitation du parcours vaccinal

Le nombre de professionnels de santé à pouvoir prescrire certains vaccins est élargi. Les pharmaciens, les infirmiers, les laboratoires de biologie médicale et les sages-femmes sont habilités à prescrire et à administrer les vaccins sur la base des recommandations de la Haute Autorité de santé pour permettre de faciliter le parcours vaccinal. Les étudiants en 3^e cycle des études de médecine ou pharmaceutiques peuvent également administrer ces vaccins, dans le cadre d'un stage sous la supervision du maître de stage.



Pour + d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Téléchargez le guide de la LFSS 2023 >



GRUPE
vyv

situation par département

départements	effectifs 2022 T3				masse salariale 2022 T3	
	niveau*	poids en %	évol. annuelle		en millions	évol. annuelle en %
			niveau*	%		
Ardennes	53 750	3,8	700	1,3	390,1	5,6
Aube	70 400	5,0	-170	-0,2	516,1	4,4
Marne	144 400	10,3	2 130	1,5	1 119,0	6,1
Haute-Marne	38 470	2,8	120	0,3	276,7	4,5
Meurthe-et-Moselle	166 060	11,9	1 710	1,0	1 261,5	5,3
Meuse	32 520	2,3	190	0,6	233,3	5,2
Moselle	246 330	17,6	3 640	1,5	1 861,9	6,5
Bas-Rhin	362 490	25,9	5 590	1,6	3 000,4	6,4
Haut-Rhin	199 310	14,3	2 500	1,3	1 578,8	5,7
Vosges	83 310	6,0	600	0,7	609,6	5,3

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau des Ardennes :

Au troisième trimestre 2022, les effectifs salariés progressent dans les Ardennes : + 1,3 % sur un an. Cependant ils poursuivent leur croissance à un rythme de moins en moins soutenu depuis trois trimestres. Les autres services portent la hausse des effectifs salariés et créent 610 postes.

L'hébergement-restauration, l'industrie et le commerce s'orientent également à la hausse et sont à eux trois à l'origine de 190 créations nettes. Le secteur de la construction perd des postes pour la première fois depuis deux ans (- 0,6 %). Les effectifs de l'intérim se replient avec - 2,8 % tandis que l'évolution régionale reste positive.

CHIFFRE CLÉ dans les Ardennes

Situation de l'emploi au troisième trimestre 2022

+ 1,3 % sur un an
Soit 700 créations nettes

secteurs d'activité

Secteur d'activité	Effectifs 2022 T3			
	niveau*	poids en %	évolution annuelle	
			niveau*	%
Industrie	14 570	20,7	60	0,4
Construction	5 760	8,2	-160	-2,7
Commerce	12 960	18,4	40	0,3
Héberg.-Restau.	3 810	5,4	140	3,8
Autres services	30 110	42,8	70	0,2
Intérim	3 190	4,5	-320	-9,1
TOTAL	70 400	100	-170	-0,2

* arrondi à la dizaine

Source : Urssaf

Au niveau de la région GRAND EST :

Les effectifs **intérimaires** tirent toujours la croissance régionale à la hausse : ils croissent de 4,8 % sur un an, créant ainsi 3 120 postes nets depuis le 3^{ème} trimestre 2021.

L'hébergement-restauration reste très dynamique : le secteur gagne 4,3 % d'effectifs salariés supplémentaires en un an (soit 3 500 postes de plus). Toutefois, l'évolution est de moins en moins marquée depuis un an, traduisant un moindre effet de rattrapage. La restauration progresse de 5,3 % tandis que l'hébergement augmente de 4,1 % sur un an.

Dans les autres services, l'emploi salarié est en hausse de 1,5 % créant ainsi 8 970 postes en un an. Comme au trimestre précédent, les effectifs salariés progressent dans toutes les branches du tertiaire, à l'exception des télécommunications (- 6,9 %) et des activités de santé humaine (- 0,9 %).

Les activités informatiques sont les mieux orientées (+ 5,9 %), suivies de près par les arts, spectacles et activités récréatives (+ 4,9 %). La recherche et développement (+ 3,9 %), l'éducation (+ 3,6 %), le transport et entreposage (+ 3,2 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 3,0 %) participent également à la bonne tenue du secteur.

Dans l'industrie, pour le 4^{ème} trimestre consécutif, les effectifs salariés croissent : ils gagnent 0,5 % comparé au 3^{ème} trimestre 2021. Globalement, les secteurs industriels sont créateurs d'emploi, comme les industries extractives (+ 3,7 %), la production et distribution d'eau (+ 2,7 %), la fabrication d'équipements électriques (+ 2,7 %) et l'industrie pharmaceutique (+ 2,0 %), les plus créatrices. A l'inverse, trois branches industrielles restent orientées à la baisse : la fabrication de matériel de transport (- 4,0 %), l'habillement textile et cuir (- 1,7 %) et la métallurgie (- 0,1 %).

Dans la construction et le commerce, les effectifs salariés sont stables sur un an, après des évolutions de + 1,2 % au 1^{er} trimestre et de + 0,6 % au 2^{ème} trimestre. Dans la construction, les travaux de constructions spécialisées sont les seuls à créer des effectifs salariés (+ 0,5 %) tandis que construction de bâtiments et le génie civil se replient (respectivement - 1,6 % et - 3,0 %).

Dans le commerce, les effectifs salariés croissent de 0,3 % dans le commerce de gros, et de 0,2 % dans le commerce et réparation automobile. A l'inverse, ils se contractent dans le commerce de détail (- 0,2 %).

évolution annuelle des effectifs salariés



Résultats aux élections

STEF TRANSPORT RETHEL (Transports) Comité Social et Économique- 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	59	59
<i>Votants</i>	41	36
<i>Nuls</i>	1	0
<i>Exprimés</i>	40	36
<i>Liste FO - SUD</i>	13 - 1 élu	13 - 1 élu
<i>CFDT</i>	27 - 3 élus	27 - 3 élus

STEF TRANSPORT RETHEL (Transports) Comité Social et Économique- 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	14	14
<i>Votants</i>	13	13
<i>Nuls</i>	0	0
<i>Exprimés</i>	13	13
<i>Liste FO - SUD</i>	6	6
<i>CFDT</i>	7 - 1 élu	7 - 1 élu

LA FONTE ARDENNAISE (Métallurgie) Comité Social et Économique- 1^{er} tour - 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	523	523
<i>Votants</i>	208	208
<i>Nuls</i>	39	40
<i>Exprimés</i>	169	168
<i>FO</i>	111	101
<i>CFDT</i>	58	67

LA FONTE ARDENNAISE (Métallurgie) Comité Social et Économique- 1^{er} tour - 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	88	88
<i>Votants</i>	18	11
<i>Nuls</i>	6	4
<i>Exprimés</i>	12	7
<i>FO</i>	12	7

LA FONTE ARDENNAISE (Métallurgie) Comité Social et Économique - 2^{ème} tour - 1^{er} collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	523	523
<i>Votants</i>	290	289
<i>Nuls</i>	40	44
<i>Exprimés</i>	250	245
<i>FO</i>	114 - 5 élus	95 - 4 élus
<i>CFDT</i>	43 - 2 élus	54 - 2 élus
<i>LIBRE A</i>	84 - 4 élus	83 - 5 élus
<i>Candidat libre</i>	9	13

LA FONTE ARDENNAISE (Métallurgie) Comité Social et Économique- 2^{ème} tour - 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>Inscrits</i>	88	88
<i>Votants</i>	38	31
<i>Nuls</i>	1	0
<i>Exprimés</i>	37	31
<i>FO</i>	7	11
<i>Candidat libre</i>	27 - 2 élus	20 - 2 élus

1^{er} Mai 2023

**Permanences de Maître
Mélanie TOUCHON**

Mes Cher(e)s Camarades,

Pour faire suite à la promulgation de la loi, l'intersyndicale ardennaise s'est réunie le samedi 15 avril afin de préparer la riposte.

Il est convenu des modalités suivantes :

Rassemblement à partir de 9h30 à Charleville-Mézières, Place Ducale,

Prises de parole

Départ du cortège à 10h00

**Rue de Mantoue - Avenue Mitterrand
- Rue Gambetta - Cours Briand -
Avenue Leclerc -**

Arrivée au Square de la Gare.

L'ordre du cortège sera le suivant : **FO - CFE/CGC - SOLIDAIRES - UNSA - CGT - CFTC - FSU - CFDT.**

Pour ce qui nous concerne, rassemblement derrière notre camionnette pour la distribution de matériel.

Comptant sur votre présence

Pour mémoire, Maître Mélanie TOUCHON a repris son activité au sein des locaux de l'UD FO depuis fin août et reste à votre disposition **tous les jeudis matin des premières et troisièmes semaines de chaque mois à partir de 9h00 sans dépasser 13h00.**

Pour mémoire et dans le souci du bon déroulement des permanences, il vous est nécessaire de prendre rendez-vous au 03 24 33 23 21. L'Union Départementale vous fournira tous les équipements nécessaires à la sécurité de chacun (voir avec le secrétariat à votre arrivée dans nos locaux).

Rappel : dans le cas d'une saisine prud'hommes (référé ou fond), la convention liant le demandeur et l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes devra être signée impérativement à la sortie du rendez-vous.

**Salariés de l'Artisanat,
Vous avez des droits !**

Notre permanence juridique vous est ouverte tous les lundis et jeudis à partir de 14h00 ou sur rendez-vous au :

03 24 33 23 21

La réforme des retraites vue par Fabien



Résultats aux élections (Suite)

A.D.M.R SEDAN (Action Sociale)

Comité Social et Économique – 2^{ème} tour - Collège Unique

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	55	55
Votants	30	30
Nuls	2	2
Exprimés	28	28
FO	26 – 2 élus	26 – 2 élus
CFDT	2	2

LA SUM-TECH (Métallurgie)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	84	84
Votants	77	77
Nuls	9	9
Exprimés	68	68
CFDT	36 – 2 élus	32 – 2 élus
CGT	18 – 1 élu	17 – 1 élu
FO	14 – 2 élus	19 – 2 élus

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (ACTION SOCIALE)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	94	94
Votants	57	57
Nuls	2	2
Exprimés	55	55
CGT	33 – 3 élus	30 – 3 élus
Solidaire	9 – 1 élu	21 – 2 élus
FO	13 – 1 élu	4

CARBODY POIX-TERRON (CHIMIE)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	40	40
Votants	39	39
Nuls	2	2
Exprimés	37	37
UNSA	7	7 – 1 élu
FO	26 – 3 élus	26 – 1 élu
SUD SOLIDAIRE 08	4	4 – 1 élu

CARBODY POIX-TERRON (CHIMIE)

Comité Social et Économique – 2^{ème} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	11	11
Votants	10	10
Nuls	1	1
Exprimés	9	9
FO	9 – 1 élu	9 – 1 élu

FORGEX (Métallurgie)

Comité Social et Économique – 1^{er} Collège

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Inscrits	85	85
Votants	66	64
Nuls	11	9
Exprimés	55	55
CFDT	27 – 2 élus	29 – 3 élus
FO	28 – 3 élus	26 – 2 élus

LA CHIERS

950 SALARIÉ

FO SOLIDAIRE DES SIDÉRURGISTES DE VIREUX LA DÉSESPÉRANCE !



F. HUBERT

Secrétaire du Syndicat FO

A. MONTONI

Délégué Syndical FO

Je suis allé vendredi dernier dans les Ardennes. Le chômage y est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. Cela tient, dans une large mesure, à l'histoire. Le déclin économique de la région est en effet une des conséquences de la première guerre mondiale. Le département a été totalement occupé par les Allemands de 1914 à 1918. Entre les deux guerres, du fait de sa position géographique, on a écarté les implantations industrielles liées directement ou indirectement à la Défense Nationale. Les routes mêmes ne furent pas entretenues comme ailleurs. Cette réalité - que j'ignorais - explique donc dans une large mesure le drame économique ardennais étant donné que les retards accumulés ne furent jamais tout à fait comblés.

La crise de la sidérurgie a donc eu des conséquences plus graves encore qu'ailleurs. Malgré la signature d'une convention sociale, qui est sans doute parmi les meilleures, les incidents violents n'ont cessé de se produire depuis des mois.

J'ai rencontré les militants FORCE OUVRIÈRE de Vireux-Molhain, alors qu'on venait d'apprendre l'arrestation de Franz HUBERT, le secrétaire du syndicat FO. Les incidents, motivant la décision de la justice, avaient éclaté mercredi dernier suite à l'annonce de 29 mises en chômage partiel qui n'étaient pas initialement prévues.

L'objet de cet éditorial n'est pas d'entrer dans les détails techniques, mais d'essayer d'analyser et de comprendre les motivations des militants dans le contexte de crise que je viens de décrire. Il faut d'ailleurs ajouter que plusieurs d'entre eux ont décidé, dans l'après-midi de vendredi, d'entreprendre une grève de la faim qu'ils entendent poursuivre jusqu'à la libération de Franz HUBERT et d'un autre militant également arrêté, Robert SOKOLOWSKI.

Je me suis donc trouvé face à des hommes très différents de la description que l'on m'en avait faite. Certes, je leur ai nettement conseillé de renoncer à la violence, persuadé que je suis - depuis toujours - qu'elle ne peut qu'engendrer d'autres difficultés pour finalement créer des situations que personne ne contrôlera plus. Ils m'ont écouté. Notre discussion n'a cessé un seul instant d'être amicale et confiante. Mais, finalement, et c'est sans doute le plus important, j'ai eu le sentiment que ces militants étaient persuadés d'avoir été trompés, d'avoir "été menés en bateau". Ils ne se font aucune illusion sur le devenir de leurs entreprises, mais ils ne comprennent pas les retards qui, sans cesse, interviennent pour implanter les activités de remplacements prévues lors de la signature de la Convention Sociale.

Il va de soi que nous ferons le maximum pour contribuer à apaiser l'exacerbation du conflit de Vireux-Molhain et pour qu'on libère ceux qui sont en prison.

Mais la leçon que je voulais tirer de cette affaire est que le Gouvernement et les dirigeants des entreprises qui connaissent des difficultés doivent prendre garde à ne pas acculer les salariés à la désespérance, à en faire - et j'ai conscience de forcer volontairement le trait - des sortes de "desesperados". Lors de notre entretien de juillet, avec Monsieur Laurent FABIUS, nous n'avons pas dit autre chose. Peu importe que ceux qui raisonnent seulement en termes économiques ou comptables, mettent en cause notre sens des responsabilités. Même s'ils ont théoriquement raison, ils n'effaceront pas pour autant les réactions humaines, dont pourtant il faut bien tenir compte.

André BERGERON
Secrétaire Général de
FORCE OUVRIÈRE

Mes Cher(e)s Camarades,

Franz Hubert est décédé le 9 mars 2023 à l'âge de 85 ans. Il fut le leader Force Ouvrière de l'intersyndicale formée lors de l'annonce de la fermeture des forges de Vireux-Molhain.

Engagée dans un autre combat aujourd'hui, l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes souhaite rendre l'hommage que ce grand combattant mérite.

Formations 2023

Formations organisées à l'UDFO 08 pour l'année 2023

Le stage "Découverte de FO et moyens d'action du syndicat" est obligatoire pour suivre les autres formations proposées (règle fixée par la Confédération). **Dans le souci de la santé de tous, les formations se dérouleront en fonction du nombre de stagiaires dans la salle CAZARETTE au sein des locaux de l'UD ou dans la salle commune (préfabriqué) de la Bourse du Travail réservée pour cette occasion.**

Semaine	Date début	Date fin	Intitulé du stage
9	Lundi 27 février	Vendredi 3 mars	Fonctionnement et Communication du Syndicat
11	Lundi 13 mars	Vendredi 17 mars	Connaître ses Droits n°2
18	Mercredi 3 mai	Vendredi 5 mai	Négociateur
37	Lundi 11 septembre	Vendredi 15 septembre	Découverte de FO et Moyens d'Actions du syndicat
41	Lundi 9 octobre	Vendredi 13 octobre	Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

Vous pouvez vous inscrire via @fo (de préférence), par mail à l'adresse udfo08@wanadoo.fr ou par téléphone 03 24 33 23 21, **une fiche d'inscription spécifique est prévue pour chaque stage à compléter deux mois minimum avant la tenue du stage.**

Depuis octobre 2017, l'employeur prend en charge la perte des salaires occasionnée durant les formations ; l'Union Départementale n'assure plus cette gestion au titre des remboursements confédéraux.



Aujourd'hui plus que jamais,
nous sommes à vos côtés

Partenaires historiques, la FO Métaux et Malakoff Humanis partagent un attachement commun pour la protection sociale solidaire. Attachement qui se concrétise par notre labellisation en santé et prévoyance.

Comptez sur nous pour la mise en œuvre de votre nouveau régime de protection sociale de branche : parce que le secteur de la métallurgie ne ressemble à aucun autre, nous mettons en œuvre une protection sociale unique.



Réforme des retraites



Mardi 17 janvier (6 000 manifestants)



Jeudi 31 janvier (8 500 manifestants)



Mardi 7 février (6 500 manifestants)

Réforme des retraites



Samedi 11 février (5 000 manifestants)



Jeudi 16 février (4 500 manifestants)



Mardi 7 mars (9 000 manifestants)



Samedi 11 mars (1 500 manifestants)



Mercredi 15 mars (9 000 man.)

Réforme des retraites



Jeudi 23 mars (11 000 manifestants)



Mardi 28 mars (7 000 manifestants)



Jeudi 6 avril (5 300 manifestants)



Jeudi 13 avril (4 500 manifestants)

Votre organisation syndicale () nous fait confiance, **pourquoi pas** **vous ?**

La Macif vous propose des solutions
pour vous et votre famille :
auto, habitation, santé...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**